



Communiqué 2019 - 16

POUR AFFICHER S.V.P.

Le 25 octobre 2019

Campagne Respect Réclamer toutes les heures travaillées

Bonjour à toutes et tous,

Lundi dernier (21 octobre), nous avons lancé la troisième capsule pour la campagne Respect. Cette capsule portait sur les minutes en plus que l'on travaille avant et après nos heures mises à l'horaire pour ouvrir et fermer le magasin.

Il est bien évident et banal de dire qu'à chaque jour à la SAQ, on doit ouvrir et fermer son magasin. Ce qui est moins banal, c'est que notre employeur a retiré de l'horaire les minutes nécessaires pour accomplir les tâches essentielles à l'ouverture du magasin, et nous continuons à ouvrir et fermer les magasins comme avant. Ce qui est fâchant ici, c'est que si nous ne réclamons pas ce temps travaillé, l'employeur ne nous le paie pas. Ceci est illégal, non seulement selon la convention collective, mais aussi selon le *Code du travail*.

Ce que nous vous proposons pour contrer cette pratique, c'est de commencer votre journée de travail à l'heure exacte inscrite sur votre horaire, et réclamer les minutes en temps supplémentaire primordiales au processus de fermeture de votre succursale. Cela veut dire que vous devriez prendre possession de votre caisse à l'heure pile où votre horaire commence, et noter le nombre de minutes en surplus que vous travaillez dans le cas où la fermeture du magasin dépasserait l'heure de la fin de votre horaire, afin de les réclamer à votre gestionnaire. Évitez de devoir fermer plus tôt. Assurez-vous que vous ayez bien complété le protocole de fermeture de la succursale.

Bien que très caricaturale (rare sont les employés qui peuvent accéder à huit semaines de vacances, mais encore plus rare ceux qui peuvent voyager aux quatre coins de la planète dans la même année), la dramatisation qui vous a été présentée dans la capsule illustre l'ampleur du nombre d'heures non payées par l'employeur. Avec toutes les minutes réclamées par l'employé, il était possible pour lui, en les combinant avec quelques heures prises dans d'autres contingents, de se construire une semaine de vacances additionnelle dans son année. Le message à retenir ici est qu'en laissant l'employeur vous faire travailler gratuitement à l'extérieur de vos horaires, c'est vous qui payez pour ces heures en bout d'année. Aussi, si vous réclamez du temps de cette manière, prenez l'habitude de noter toutes les minutes et heures que vous travaillez, afin de pouvoir confirmer qu'elles vous ont été comptabilisées sur votre bulletin de paie.

Actuellement, nous avons constaté dans le réseau une avalanche de problèmes avec des heures non payées, c'est pourquoi, au-delà des réclamations des heures à l'ouverture et à la fermeture, vous devez vérifier vos paies pour vous assurer que vous avez été payés de tout qui vous est dû. Nous ne pouvons pas laisser la SAQ se mettre de l'argent dans les poches avec du temps que nous avons travaillé, c'est illégal. Vous êtes dans votre plein droit de réclamer chaque minute que vous avez travaillé.

Il n'en tient qu'à vous.

Non seulement l'employeur devra réviser ses politiques, mais en plus, vous serez moins cassés.

Solidairement,

L'exécutif du SEMB SAQ (CSN)